



République Française  
Département de l'Essonne  
Canton des Ulis

Accusé de réception en préfecture  
091-219106614-20250213-DEL\_2025\_02\_016-DE  
Date de télétransmission : 18/02/2025  
Date de réception préfecture : 18/02/2025

## CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 13 FEVRIER 2025

Le 13 février 2025 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 7 février 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

### Présents :

M. Victor DA SILVA, Mme Nathalie PLUMAIL, M. Romain MILLARD, Mme Michèle BOULANGER, M. Mohamed DEHBI, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Dominique FONTENAILLE, Mme Olivia LUCAS, M. Olivier LEHOUSSEL, M. Jacques FANTOU (n'a pas pris part au vote des délibérations DEL-2025-02-013 et DEL-2025-02-014), M. Michel CINOTTI, Mme Monique BERT, M. David POLIZZI, M. Bertrand THORE, Mme Isabelle-Anna FILIPUZZI (arrivée à 20H20, n'a pas pris part au vote de la délibération DEL-2025-02-001), M. Christophe OLIVIER, Mme Karine LORIN, M. Alexandre BOUGAUD, Mme Dominique DURAND, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Marina BOUTAULT-LABBE.

### Absents excusés représentés :

M. Patrick BATOUFFLET – pouvoir à Mme Nathalie PLUMAIL  
Mme Nicole MARIE – pouvoir à Mme Olivia LUCAS  
Mme Claire ABADIE-MARTEIL – pouvoir à M. Romain MILLARD  
Mme Virginie POLIZZI – pouvoir à Mme Michèle BOULANGER (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL-2025-02-011)  
M. Gautier DEKERLE – pouvoir à M. Mohamed DEHBI  
Mme Sabrina DBILI – pouvoir à Mme Dominique ROUSSEAU  
Mme Anne-Sophie CLAUW – pouvoir à M. Christophe OLIVIER (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL-2025-02-011)  
M. Théophile ALSAC – pouvoir à Mme Karine LORIN  
M. Patrick FAURE – pouvoir à M. Michel CINOTTI  
M. Olivier TRIBONDEAU – pouvoir à M. Gilles MORICHAUD

### SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture le 18 février 2025 et de sa publication sur le site de la Ville le 18 février 2025.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC N°2024-09-028 DE TRAVAUX D'INSTALLATION, D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES ECLAIRAGES PUBLICS ET DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique, et notamment les articles L. 2123-1, R. 2123-1 1° et R. 2123-5,

**Vu** la publicité relative à la procédure adaptée publiée sur le site internet de la Commune, sur la plateforme acheteur AWS et sur le BOAMP, le 7 octobre 2024,

**Vu** les offres déposées par les différents candidats,

**Vu** le rapport d'analyse des offres,

**Vu** la durée de 48 mois ferme prévue à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 avec une possibilité de résiliation annuelle de la part du pouvoir adjudicateur trois mois avant la date d'anniversaire du marché par lettre recommandée avec accusé de réception,

**Vu** la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

**Considérant** qu'il revient au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue sous réserve qu'elle produise ses attestations fiscales et sociales,

**Considérant** la présentation à la Commission municipale du 6 février 2025,

**Considérant** le rapport de Madame Monique BERT,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**AUTORISE** le Maire

- à signer le marché public de travaux d'installation, d'entretien et de maintenance des éclairages publics et de la signalisation lumineuse tricolore avec la société STPEE SOC TRAVAUX PUBLICS, domiciliée à Villebon Parc, 4, Rue de Vitruve, 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE, en qualité de mandataire du groupement conjoint qu'elle constitue avec la société SEIP IDF, domiciliée 4 allée des Dévodes, 91160 SAULX LES CHARTREUX, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales,
- à prendre toutes les mesures d'exécution relatives à ce marché, ainsi qu'à signer ses éventuels avenants, pour un montant de :
  - 25 400,00 € HT forfaitaire annuel pour les prestations relatives à l'entretien ordinaire,
  - Pour les prestations relatives aux travaux neufs, réhabilitation ou entretien curatif et mise en place d'installations électriques dans le cadre de manifestations, en accord-cadre à bons de commande de :

Montant minimum HT sur la durée du marché	Montant maximum HT sur la durée du marché
400 000 €	1 600 000 €

**DIT** que le marché est conclu pour une durée de 48 mois ferme à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 avec une possibilité de résiliation annuelle de la part du pouvoir adjudicateur trois mois avant la date d'anniversaire du marché par lettre recommandée avec accusé de réception,



**DIT** que les crédits budgétaires relatifs à l'exécution de ce marché seront inscrits au budget communal des exercices 2025 à 2029.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette le 13 février 2025,

**Le Maire,**

**Victor DA SILVA**



**Le Secrétaire,**

**Christophe OLIVIER**